

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Sous la présidence de Cédric GOUTH, Maire

Membres présents : Cédric GOUTH, Jean-Marc ROSIER, Carole ASTIE, Alain PIERRET, Nathalie JACOB, Abdelmajid MAOUCHE, Gérard BALDISSERA, Amanda ADAM, Chantal SCHUSTER, Patrick MOUSSLER, Isabella DE SIMONE, Patrick PIERRET, Michèle PROUST, Férit BURHAN, Fatiha ADDA, Adil TYANE, Louisa BENZAID, Béatrice LAMBINET

Procurations : Erfane CHOUIKHA à Cédric GOUTH, Marie-Bernadette CHARBONNIER à Nathalie JACOB, Alain MERTZ à Fatiha ADDA, Hatice KAYA-KARAGOZ à Michèle PROUST, François GROSDIDIER à Férit BURHAN, Albert KOEPEL à Béatrice LAMBINET, Jean-Louis PERRIN à Abdelmajid MAOUCHE, Clarisse MEYER à Amanda ADAM, Christine FITTANTE à Gérard BALDISSERA

Membres absents excusés : Erfane CHOUIKHA, Marie-Bernadette CHARBONNIER, Alain MERTZ, Hatice KAYA-KARAGOZ, François GROSDIDIER, Albert KOEPEL, Jean-Louis PERRIN, Clarisse MEYER, Christine FITTANTE, René LEUCART, Jacques CLEMENT, Michel MARLIOT, Laurence BURG, Brigitte ZERRES

Membres absents : Chloé MARTINEZ

Point n°25 – Adhésion au Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE)

Convocation expédiée et affichée le : 29 mars 2019			
En exercice	Présents	Procurations	Suffrages exprimés : 27
33	18	9	pour : 27 contre : 0 Abstention(s) : 0 non votant(s) : 0

Vu que depuis 2018, et en tant qu'adhérent de MATEC, la ville de Woippy peut adhérer gratuitement au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle,

Vu que le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est une association à disposition des collectivités qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement dans le but de promouvoir la qualité des réalisations et valoriser le cadre de vie,

Vu qu'il fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers du site concerné et à assurer la qualité architecturale et environnementale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre,

Vu qu'il informe, sensibilise à la qualité architecturale et à l'esprit de participation. Il intervient dans la sensibilisation des jeunes générations à la qualité de notre paysage, de notre territoire, à la connaissance de notre patrimoine,

Vu qu'il a été décidé par délibération du conseil d'administration du CAUE en date du 7 juin 2018, approuvée par l'assemblée générale du 29 juin 2018, que toute collectivité déjà adhérente à MATEC et souhaitant adhérer au CAUE bénéficierait d'une adhésion gratuite au CAUE,

Considérant que compte tenu de ces éléments, et du fait que la collectivité soit déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- d'adhérer au CAUE de la Moselle, Association dont le but est de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec le souci permanent de les adapter au contexte local,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint délégué à représenter la commune, avec voix délibérative, aux Assemblées Générales du CAUE de la Moselle,
- de prendre acte que la ville de Woippy est déjà adhérente à MATEC, aucune cotisation au CAUE de la Moselle ne sera due au titre de son adhésion.

Pour extrait certifié conforme,
WOIPPY, le 9 avril 2019

Le Maire,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215707514-20190415-DCM25-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/04/2019
Publication : 15/04/2019



Cédric GOUTH